



Conseil fédéral des négociations

Information

A2223-CFN-040

Propositions bonifiées S3 du 5 avril 2023

17 avril 2023

- Siège social
- Bureau de Québec

Fédération du personnel de soutien scolaire (CSQ)
9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3
320, rue St-Joseph, bureau 209, Québec (Québec) G1K 9E7
Adresse Web : <http://fpss.lacsq.org/>

Téléphone : (514) 356-8888
Téléphone : (418) 649-8888

Télécopie : (514) 493-3697
Télécopie : (418) 263-197



**COMITÉ PATRONAL
DE NÉGOCIATION**
pour les centres de services
scolaires francophones

**PROPOSITIONS BONIFIÉES
PERSONNEL DE SOUTIEN**

**EN VUE DU RENOUVELLEMENT
DE LA CONVENTION COLLECTIVE
2020-2023**

PRÉSENTÉES À

**LA CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (CSQ),
REPRÉSENTÉE PAR SON AGENTE NÉGOCIATRICE,
LA FÉDÉRATION DU PERSONNEL DE SOUTIEN SCOLAIRE (FPSS)
POUR LE COMPTE DES EMPLOYÉES ET DES EMPLOYÉS DE SOUTIEN DES CENTRES
DE SERVICES SCOLAIRES FRANCOPHONES DU QUÉBEC QU'ELLE REPRÉSENTE**

PAR

**LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION
POUR LES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES FRANCOPHONES (CPNCF)**

**Dans le cadre du Code du travail (RLRQ, chapitre C-27)
et de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les
secteurs public et parapublic (RLRQ, chapitre R-8.2)**

LE 5 AVRIL 2023

Sous réserve de modifications, d'ajouts ou de concordances en cours de négociation

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	1
1^{re} Orientation Faire face à la rareté de la main-d'œuvre	2
Axe 1.1 Pallier ou atténuer les effets de la rareté de personnel	2
Axe 1.2 Assurer le suivi des travaux du comité sur les statuts d'emplois	3
2^e Orientation Favoriser la réussite de tous les élèves	4
Axe 2.1 Réviser certaines dispositions relatives aux mouvements de personnel pour assurer une plus grande stabilité et améliorer la qualité des services	4
Axe 2.2 Faciliter le développement des compétences	5
3^e Orientation Accroître la flexibilité de la gestion administrative	6
Axe 3.1 Revoir certaines dispositions de façon à les clarifier, les alléger et les adapter aux réalités d'aujourd'hui	6
Axe 3.2 Optimiser les relations entre les parties	7
CONCLUSION	8

PRÉAMBULE

Le présent dépôt sectoriel complète, dans un contexte de proposition globale, les propositions des 15 décembre 2022 et 22 février 2023, de même que les propositions bonifiées par le gouvernement du Québec le 27 mars 2023.

Ce dépôt vise à faire progresser la négociation afin de favoriser une perspective d'entente le plus rapidement possible. Il comporte notamment l'identification de priorités déterminantes à mettre de l'avant et de mouvements qui visent à répondre à certains objectifs contenus aux demandes syndicales, selon l'analyse actuelle que peut en faire la partie patronale.

Ce dépôt doit être apprécié à la lumière des enjeux actuels de main-d'œuvre et de la préoccupation partagée par les parties d'assurer la qualité des services pour favoriser la réussite éducative.

Ce dépôt global s'inscrit dans une démarche devant être conjointe. La partie patronale invite donc la partie syndicale à identifier à son tour parmi ses demandes les éléments les plus déterminants, et ce, afin de favoriser la conclusion rapide d'une entente de principe, qui permettra la mise en place de solutions concrètes.

1^{re} Orientation **Faire face à la rareté de la main-d'œuvre**

Axe 1.1 **Pallier ou atténuer les effets de la rareté de personnel**

Objectifs et pistes de solution

1.1.1 **Revoir certaines dispositions relatives à la détermination des besoins de la main-d'œuvre**

- Retirer le concept d'abolition de poste lorsqu'il y a maintien de l'ajout d'heures pour l'année scolaire suivante.

1.1.2 **Revoir les notions de poste**

- Revoir certaines modalités liées à l'évolution du poste particulier durant sa mise en œuvre.

1.1.3 **Revoir les dispositions concernant l'octroi des congés**

- Prévoir la possibilité de refuser un congé pour affaires personnelles avec un motif valable.

1.1.4 **Revoir certaines modalités applicables aux libérations syndicales**

- Augmenter le préavis pour les demandes de libérations occasionnelles;
- Introduire un principe général de droit de refus, afin de maintenir l'offre et la qualité des services.

1.1.5 **Convenir de moyens susceptibles d'améliorer la présence au travail et la déjudiciarisation des litiges en matière d'invalidité**

- Prévenir et diminuer le nombre d'absences pour divers motifs ainsi que leur durée;
- Favoriser le retour et le maintien au travail à la suite d'une invalidité.

1.1.6 **Promouvoir la santé globale**

- Pour chacune des années scolaires 2023-2024 et 2024-2025, introduire un budget annuel de 0,353 M\$ pour le personnel de soutien visant à mettre en place des mesures liées à la santé globale dont les modalités sont à discuter.

Axe 1.2 Assurer le suivi des travaux du comité sur les statuts d'emplois

Objectif et piste de solution

1.2.1 Revoir les dispositions concernant les statuts d'emplois

- Réviser les statuts d'emplois ainsi que les avantages et bénéfices reliés à chacun d'entre eux.

2^e Orientation Favoriser la réussite de tous les élèves

Axe 2.1 Réviser certaines dispositions relatives aux mouvements de personnel pour assurer une plus grande stabilité et améliorer la qualité des services

Objectifs et pistes de solution

2.1.1 Limiter les mouvements de personnel

- Réviser les motifs de non-abolition de poste;
- Prioriser le choix d'un poste vacant.

2.1.2 Revoir les dispositions concernant les promotions

- Prévoir les modalités applicables lors d'une promotion temporaire hors unité d'accréditation;
- Prévoir les modalités applicables lors d'une promotion à un poste régulier hors unité d'accréditation.

2.1.3 Revoir les dispositions concernant les modalités relatives à l'affichage

- Retirer les périodes d'affichage prédéterminées (juillet, novembre, février) afin que celles-ci soient établies par le CSS.

2.1.4 Revoir les dispositions concernant le comblement d'un poste vacant

- Prévoir la possibilité de poursuivre un remplacement malgré le retour de la salariée ou du salarié.

2.1.5 Revoir les dispositions concernant la période d'essai

- Augmenter la durée de la période d'essai;
- Prévoir que la salariée ou le salarié à l'essai ne peut postuler un autre poste.

2.1.6 Permettre l'affectation temporaire lors du retour au travail d'une salariée ou d'un salarié en cours d'année

- Permettre la réaffectation d'une salariée ou d'un salarié qui revient au travail en cours d'année.

Axe 2.2 Faciliter le développement des compétences

Objectif et pistes de solution

2.2.1 Mettre en œuvre des moyens afin de valoriser et favoriser le développement des compétences et le maintien de celles-ci

- Introduire des sommes dédiées de 90 \$ par ETC pour l'accompagnement des stagiaires et l'insertion professionnelle;
- Élargir le générateur prévu au calcul des montants alloués à titre de perfectionnement au personnel temporaire;
- Introduire des sommes dédiées de 90 \$ par ETC pour la formation du personnel œuvrant auprès des élèves HDAA.

3^e Orientation Accroître la flexibilité de la gestion administrative

Axe 3.1 Revoir certaines dispositions de façon à les clarifier, les alléger et les adapter aux réalités d'aujourd'hui

Objectifs et pistes de solution

3.1.1 Revoir les dispositions relatives aux heures et à la semaine de travail

- Entamer des discussions à l'effet de prévoir la possibilité de créer des postes jusqu'à concurrence de quarante (40) heures;
- Revoir les modalités entourant l'ajustement ou la modification d'horaire de travail.

3.1.2 Revoir les dispositions relatives aux heures supplémentaires

- Prévoir que les heures supplémentaires s'appliquent uniquement lorsque le nombre d'heures de la semaine régulière de travail est dépassé.

3.1.3 Revoir certaines dispositions relatives aux mesures disciplinaires

- Prévoir la possibilité de suspendre sans traitement une salariée ou un salarié dans le cas d'une accusation de nature criminelle jusqu'à l'issue du procès.

3.1.4 Revoir certaines dispositions pour les actualiser à la réalité du monde du travail d'aujourd'hui

- Procéder à la correction des appellations désuètes, des coquilles et des concordances;
- Revoir la pertinence des annexes.

Axe 3.2 Optimiser les relations entre les parties

Objectif et piste de solution

3.2.1 Privilégier le virage numérique, notamment pour la transmission de documents ou d'information

- Retirer l'obligation d'imprimer des copies de la convention collective et du Plan de classification.

CONCLUSION

La contribution de tous les intervenants ou partenaires du réseau de l'éducation et de toutes les catégories de personnel est essentielle au succès de la mission éducative, au grand bénéfice des élèves et de la société. À cet égard, l'impact positif du personnel de soutien ne fait aucun doute et c'est dans cet esprit qu'est effectué ce second dépôt. Il présente des propositions concrètes permettant d'améliorer les conditions de travail et le mieux-être des personnes concernées, en plus d'assurer de meilleurs services pour tous les élèves et de positionner le réseau de l'éducation comme un employeur de choix.

Le CPNCF rappelle qu'il souhaite poursuivre la présente négociation dans un esprit d'ouverture, à la recherche conjointe de solutions créatives et innovantes, conscient plus que jamais de l'importance de valoriser le réseau de l'éducation et les individus qui y œuvrent. Le CPNCF est également préoccupé de la rareté de la main-d'œuvre auquel le réseau fait face. Dans ce contexte, la valorisation du réseau de l'éducation, qui est l'affaire de tous, va de pair avec le maintien de conditions de travail justes, équitables et avantageuses, favorisant l'attraction et la rétention des ressources humaines.